

Une promesse bien gardée.

A propos d'une Œuvre de la Providence, inaugurée à Fourmies.
de l'Émancipateur a publié ce beau trait :

Un jour, M. d'abbé Margerin reçoit la visite d'un modeste négociant de Fourmies :

« — Monsieur le curé, lui dit celui-ci, je sais que vous avez l'intention de fonder un établissement charitable. Voulez-vous me permettre de vous aider ? »

« — Très volontiers. »

« — Je suis resté orphelin à quinze ans, avec un plus jeune frère. J'allais travailler à la fabrique, où je gagnais quinze à vingt sous par jour. Pendant ce temps, mon petit frère faisait le ménage. Un jour, je promis à la Sainte Vierge que, si elle bénissait mes efforts et me permettait d'acquiescer un jour à une situation convenable, je donnerais la moitié de ma fortune à une œuvre charitable. La Vierge m'a exaucé, je suis établi. Je viens exécuter ma promesse. Voici vingt-cinq mille francs. C'est la moitié de ma fortune. »

M. l'abbé Margerin, ému de ce grand acte de foi, ne voulut pas tout d'abord accepter cet argent.

« — C'est trop, dit-il, donnez-moi mille francs. »

« — Non, monsieur le curé, j'ai dit à la Vierge que je donnerais la moitié de ma fortune ; voici vingt-cinq mille francs. »

De guerre lasse, M. l'abbé Margerin, après avoir essayé toutes les objections, accepta, les larmes aux yeux, la proposition de ce vaillant chrétien.

Comme on félicitait le donateur de sa fidélité, ce digne protégé de MARIE répondit simplement :

« — Mais je n'ai fait que mon devoir, mon petit devoir. »

Plût au ciel que tout chrétien entendit ainsi son devoir !
 Que de saintes Œuvres établies, secourues, propagées !
 Et nous n'y perdrons rien, car l'aumône enrichit, et sur-tout elle rachète nos péchés.